

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2011-09-06 Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 6<sup>ième</sup> jour du mois de septembre 2011 à 20 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire à laquelle séance sont présents:

Monsieur le Maire, Claude Bahl

Les conseillers:

Lina Lacharité, Rachel Laflamme, Roger Tessier & Denis Laroche

Les conseillers François Parenteau & Jocelyn Verrier sont absents

Madame Julie Yergeau, directrice générale & secrétaire-trésorière est aussi présente.

**(11-09-168) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition du conseiller Roger Tessier et appuyé par la conseillère Rachel Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**(11-09-169) ADOPTION PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par la conseillère Rachel Laflamme et appuyé par la conseillère Lina Lacharité et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 15<sup>e</sup> jour du mois d'août 2011 soit accepté tel que rédigé.

**(11-09-170) ADOPTION PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par le conseiller Denis Laroche et appuyé par le conseiller Roger Tessier et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal tenue le 23<sup>e</sup> jour du mois d'août 2011 soit accepté tel que rédigé.

**(11-09-171) APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Roger Tessier et appuyé par la conseillère Lina Lacharité et résolu à l'unanimité que les comptes à payer suivants, présentés par la secrétaire-trésorière pour le mois de septembre 2011 soient acceptés et payés.

<b>NO.</b>	<b>BÉNÉFICIAIRE</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>Montant</b>
5702	ADMQ	Formation éthique	148.10\$
5703	Déménagement Drummond Inc.	#6621-Déménagement & entreposage meuble	1 019.63\$
5704	Excavation Yergeau	#2547Travaux 11 <sup>e</sup> rang Est & changement ponceau route O'Brien	5 396.28\$
5705	FQM	Formation pour élus	637.98\$
5706	MRC de Drummond	Don pour tournoi de golf	100.00\$

5707	Bell Canada	Téléphone mois août 2011	370.68\$
5708	Enseignes de L'Avenir	#1413Stencil en PVC	187.98\$
5709	Équipement san. Drummond	#252205Produits nettoyants & hygiéniques école	195.30\$
5710	Hydro-Québec	Électricité luminaires mois d'août 2011	390.90\$
5711	L'industrielle Alliance	Assurances collectives mois de septembre 2011	183.44\$
5712	Marché Sainte- Jeanne d'Arc	#4753Quincaillerie, vadrouille	85.11\$
5713	Marco Mini- Mécanique Inc.	#30479Aiguillage lame	5.70\$
5714	Mégaburo	#50-0748663Lecture compteur photocopieur	37.09\$
5715	MRC de Drummond	Papeterie & versement septembre 2011	1 872.92\$
5716	Patenaude Nancy	Programme naissance	150.00\$
5717	Poste Canada	Média poste	79.03\$
5718	RIGD Bas St-François	Versement septembre 2011	3 883.50\$
5719	Rona	Fluorescents & quincaillerie	74.27\$
5720	Shank Emmanuelle	Programme naissance	150.00\$
5721	Coop St-André D'Acton	Peinture marquante	45.48\$
5722	Chemin de fer St-Laurent & Atl.	Passage à niveau juil- septembre 2011	1 544.58\$
5723	Sylvie Montcalm	4 <sup>e</sup> versement gazon	1 110.00\$
5724	Ville de Drummond	3 <sup>e</sup> Versement supralocal	1 435.00\$
5725	Visa Desjardin	Essence camion, aspirateur & nettoyant	444.99\$
5726	Excavation Yergeau Enr.	Placer tuyau garage & terre	219.41\$
	Employés municipaux	Salaires mois août 2011	6 130.35\$
	Élus municipaux	Salaires & allocations dépenses juil-aout-sept	5 140.73\$

**DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SELON LE RÈGLEMENT 340**

La secrétaire-trésorière dépose un rapport des dépenses autorisées par la secrétaire-trésorière selon le règlement numéro 340.

**(11-09-172) TRAVAUX D'EXCAVATION ROUTE O'BRIEN / PAIEMENT DE FACTURES**

CONSIDÉRANT les dépenses supplémentaires concernant les travaux d'excavation sur la route O'Brien;

CONSIDÉRANT que la municipalité a acheté la pierre concassée de Germain Blanchard Ltée au montant total de quatre mille six cent soixante-neuf dollars et soixante cents (4 669.60\$);

CONSIDÉRANT qu'il y a eu lieu de faire la location d'un rouleau compacteur chez Location Yergeau Inc. au montant total de mille deux cent quatre-vingt-trois dollars et quatre-vingt-quatorze cents (1 283.94\$);

CONSIDÉRANT qu'il y a eu lieu de faire des travaux de cassage de roc par Germain Blanchard Ltée avec une pelle marteau au montant total de mille neuf cent quarante-deux dollars et quarante-deux cents (1 942.42\$);

CONSIDÉRANT qu'Excavation André Provencher Enr. a exécuté les travaux d'excavation, fourni le sable et transporté la pierre pour un montant total de quatorze mille cinq cent quarante-neuf dollars et quatre-vingt-six cents (14 549.86\$);

Proposé par: Roger Tessier

Appuyé par: Denis Laroche

IL EST RÉSOLU d'accepter les dépenses supplémentaires de 7 445.82\$ pour les travaux d'excavation de la route O'Brien;

Que des transferts de comptes soient effectués au montant de six mille cinq cents dollars (6 500.\$) pris dans les postes budgétaires (02-320-01-629), (02-320-03-521), (02-390-00-448), (02-451-10-446) & (02-701-91-990) et affectés dans le poste budgétaire (03-310-08-000) :

(03-310-08-000) 935.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-320-01-629)

(03-310-08-000) 2520.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-320-03-521)

(03-310-08-000) 400.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-390-00-448)

(03-310-08-000) 645.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-451-10-446)

(03-310-08-000) 2000.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-701-91-990)

IL EST RÉSOLU d'autoriser la secrétaire-trésorière à faire les paiements de factures à Excavation André Provencher Enr., Germain Blanchard Ltée et Location Yergeau Inc. au montant total de 22 445.82\$ pris dans le poste (03-310-08-000).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**(11-09-173) SÉMINAIRE 2011 PG MEGAGEST**

CONSIDÉRANT que le séminaire 201 de la compagnie informatique PG Solutions a lieu à Drummondville le 19 octobre prochain;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre autorise Madame Lyne Tessier, directrice générale adjointe, à participer au séminaire de PG Solutions au coût de trois cent treize dollars et trente cents (313.30\$) incluant les taxes;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à acquitter les frais d'inscription à PG Solutions, soit la somme de 313.30\$, prise dans le poste budgétaire (02-130-00-454);

Qu'une somme de 30.\$ soit autorisée pour les frais de déplacement, prise dans le poste budgétaire (02-130-00-310).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**(11-09-174) DEMANDE D'EXTENSION DE DÉLAI / INSTALLATION  
SEPTIQUE**

CONSIDÉRANT que la succession de Palmyre Massat, propriétaire du 186, 9<sup>e</sup> rang demande une extension de temps pour les travaux d'installation septique ;

CONSIDÉRANT que l'expertise de sol a été faite ;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU par le conseil municipal d'accorder une extension de temps pour les travaux d'installation septique sur la propriété du 186, 9<sup>e</sup> rang soit jusqu'au 30 juin 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**(11-09-175) LA PLACE DES MUNICIPALITÉS DANS LA LOI SUR LA  
MISE EN VALEUR DES RESSOURCES MINÉRALES DANS LE  
RESPECT DES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**ATTENDU QUE**, le 12 mai dernier, M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable, lequel fait suite au projet de loi n° 79 dont l'étude a été interrompue l'automne dernier afin de procéder à des modifications;

**ATTENDU QUE** les préoccupations les plus souvent soulevées par les municipalités au cours des dernières années portent sur la prépondérance des activités minières sur les autres usages du territoire et à l'absence des redevances au niveau local;

**ATTENDU QUE** le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la Fédération Québécoise des Municipalités sans pour autant abolir la présence du développement minier sur l'aménagement du territoire

**ATTENDU QUE** la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté son mémoire en Commission parlementaire sur l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, le 23 août dernier ;

**ATTENDU QUE** dans son mémoire, la Fédération Québécoise des Municipalités demande notamment au gouvernement du Québec :

- de retirer l'article 327 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme;
- de respecter l'autonomie municipale et de donner la latitude et la souplesse dans la mécanique d'identification des zones à restreindre ou à interdire, notamment les parcs nationaux ou régionaux pour éviter les conflits avec d'autres utilisations du territoire municipal non urbanisé;
- que la MRC où le titre minier est circonscrit siège d'office au sein du comité de suivi de toute nouvelle mine sur son territoire;
- qu'il s'assure d'obtenir le maximum de redevances sur l'exploration et l'exploitation des substances minérales grâce à la mise en place d'un régime basé sur les cinq grands principes qu'elle propose, à l'image du modèle déjà établi dans le cadre de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités 2007-2013, ajusté en fonction des particularités de la

filière;

- qu'un chantier de travail particulier soit dès maintenant mis en place afin de convenir du modèle de redevances approprié qui devrait être inclus dans la Loi sur les mines;
- d'inclure une disposition dans la Loi sur les mines qui donnerait la possibilité au ministre d'exiger que le traitement de la matière première se fasse au Québec, lors de la conclusion d'un bail minier;
- de développer une stratégie permettant l'émergence de filières de transformation et la production de produits à valeur ajoutée provenant des substances minérales au Québec.

**ATTENDU QUE** lors de la réunion du conseil d'administration du 25 août dernier, les administrateurs ont décidé de mobiliser les membres de la Fédération Québécoise des Municipalités sur ces enjeux;

**Il est proposé par : Roger Tessier**

**Et appuyé par : Rachel Laflamme**

**D'APPUYER** les revendications de la Fédération Québécoise des Municipalités concernant le projet de loi n° 14, Loi sur la mise en valeur des ressources minérales dans le respect des principes du développement durable;

**DE TRANSMETTRE** une copie de la présente résolution à M. Serge Simard, ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, à Mme Martine Ouellette, députée de Vachon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de mines et de gaz de schiste, à M. Pierre Paradis, député de Brome-Missisquoi, président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de développement du territoire, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, à M. Amir Khadir, député de Mercier, membre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**(11-09-176) ENTENTE D'AIDE MUTUELLE DES SERVICES D'INCENDIE  
DE L'EST DE LA MONTÉRÉGIE ET QUELQUES  
MUNICIPALITÉS DU CENTRE DU QUÉBEC 2011**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lefebvre désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivant du Code municipal pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre les incendies ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lefebvre est desservi par le service incendie de la Municipalité de Durham Sud ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Durham Sud fait partie de l'entente d'aide mutuelle des services d'incendie de l'Est de la Montérégie et quelques municipalités du Centre du Québec;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RESOLU que la Municipalité de Lefebvre adhère à l'entente d'aide mutuelle des services d'incendie de l'Est de la Montérégie et quelques municipalités du Centre du Québec 2011 ;

Que Monsieur Claude Bahl, maire et Madame Julie Yergeau, directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer la dite entente ;

Que l'entente d'aide mutuelle des services d'incendie de l'Est de la Montérégie et quelques municipalités du Centre du Québec fasse partie intégrante de la présente résolution comme annexe « A ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **(11-09-177) TRANSFERTS DE COMPTES**

CONSIDÉRANT qu'un virement de crédit doit être effectué au poste déficitaire au budget ;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que conformément à la recommandation de la secrétaire- trésorière, le Conseil autorise le virement de crédit au poste déficitaire au budget :

(02-130-00-959) 5.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-130-00-670)

(02-701-20-660) 100.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-130-00-527)

(02-190-00-412) 1 500.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-610-00-459)

(02-355-01-521) 106.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-140-00-670).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Je soussignée, Julie Yergeau, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lefebvre certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget pour les dépenses ci-haut.

Le 6 septembre 2011\_\_\_\_\_

Julie Yergeau, secrétaire-trésorière

#### **(11-09-178) LEVÉE DE LA SÉANCE**

Levée de la séance proposée par la conseillère Lina Lacharité et appuyée par la conseillère Rachel Laflamme à 20:40 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Signé:

Claude Bahl, maire

Signé: \_\_\_\_\_  
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière